

FOURNISSEURS – TERMES ET CONDITIONS

1. Le fournisseur doit avoir implémenté un système d'assurance qualité en conformité avec les requis d'un système reconnu (ISO, AS, etc.)
2. Le fournisseur doit documenter les activités d'inspection, fabrication, calibration et toute autre activité ayant un impact sur le produit ou service requis.
3. Un certificat de conformité est requis. Ce certificat doit être approuvé et signé par la personne en charge d'assurer la conformité aux requis.
4. Le fournisseur doit maintenir tout enregistrement relative à la commande pour une période de minimum 10 ans, ou plus long si spécifié autrement sur la commande.
5. Le fournisseur doit emballer le produit en utilisant les meilleur pratiques commerciales ou tel que requis sur la commande.
6. Le fournisseur doit exécuter toute opération à la dernière révision des spécifications requises.
7. Si le fournisseur doit utiliser du travail en sous-traitance, le fournisseur doit transmettre les requis de la commande tel que applicable.
8. Le fournisseur doit aviser Metcor de tout changement concernant le produit, le procès, fournisseur ou location.
9. La location du fournisseur doit être accessible durant les heures normales de travail pour Metcor, ses clients et les autorités réglementaires pour inspection et/ou audits.
10. Metcor Inc doit être annoncé par écrit de tout changement concernant les requis de la commande, de toute non-conformité ou dans le management.
11. Les produits non-conformes doivent être places en attente des approbations écrites de la part de Metcor. Tous les détails concernant les produits non-conformes doivent être soumis à Metcor par écrit.